

Délibérations du Conseil Municipal du 27 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept novembre, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 15

Vincent MINIER : Maire

Mme GOUR Christèle, M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. MONREAL Antoine : Adjoints
M. SIMONNEAUX Joseph, Mme COLIN Patricia, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, Mme CADET Héléna, M. PRUNAUT Michel, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger : conseillers municipaux

Absents excusés : 4 (dont 2 pouvoirs)

M. TARDIF Christophe (donne pouvoir à Mme Isabelle TRICOIRE), Mme CHATELLAIN Marie-Anne (donne pouvoir à Héléna CADET), Mme CHATTON Valérie, M. LEFAIX André/

Absents :

Nombre de votants : 17

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 22/11/2021

Mme COLIN Patricia prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2021

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 6 novembre 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu par signature du registre.

2021-60 :

Travaux – Projet ECOLE – Phase 1 : Phase APD et honoraires de maîtrise d'œuvre.

Vu la délibération n° 2021-34 en date du 29 juin 2021 actant l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet PETR ARCHITECTURE ;

Vu la délibération n° 2021-47 en date du 2 octobre 2021 validant l'esquisse pour le projet ECOLE – Phase 1 ;

Considérant les plans et les vues proposés par le maître d'œuvre en phase APD et l'estimation prévisionnelle du montant des travaux, à hauteur de 444 500 € HT ;

Considérant la nécessité d'ajuster le montant des honoraires du maître d'œuvre à compter de la validation de la phase APD, comme le prévoit le CCAP ;

Considérant la formule de calcul indiquée dans le CCAP, le nouveau taux pour les honoraires du maître d'œuvre est arrêté à 8,50%, soit 37 782,50 € HT ;

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant Travaux HT	Recettes prévisionnelles	Subventions demandées
Travaux	444 500.00 €	DETR	198 100.60 €
MO	37 782.50 €		
Divers (études, contrôles ...)	12 969.00 €	FSPL	100 000.00 €
		Autofinancement - Commune de Chanteloup	197 150.90 €
TOTAL	495 251.50 €	TOTAL	495 251.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD) dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour le projet ECOLE – Phase 1 ;
- **APPROUVE** l'opération ECOLE – Phase 1 et le lancement de la consultation TRAVAUX ;
- **APPROUVE** les honoraires de maîtrise d'œuvre au profit du cabinet PETR ARCHITECTE avec un taux à 8,50%, soit 37 782,50 € HT ;
- **ARRETE** le plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE M. le Maire** à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat et du Fonds de Soutien aux Projets Locaux (FSPL) auprès du Département d'Ille et Vilaine.
- **DONNE** mandat au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2021-61 :

Rénovation des Locaux Polyvalents au Terrain des Sports (LPTS) : Consultation TRAVAUX

Vu la délibération 2021-23 en date du 10 avril 2021 validant la phase APD du projet de rénovation des locaux polyvalents au terrain des sports ;

Vu la délibération 2021-56 en date du 14 octobre 2021 actant l'infructuosité pour les lots 1 « Gros œuvre/ Déconstruction » et 3 « Bardage/ couverture métallique et ardoise » suite à la consultation TRAVAUX pour le projet de rénovation des locaux polyvalents au terrain des sports ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre ;

Considérant le débat sans délibération qui a eu lieu en conseil municipal le 6 novembre dernier et faisant état de la dérive financière du projet après ouverture des plis. A savoir que les offres reçues indiquaient un coût global à hauteur de 545 k€. Pour rappel, le montant prévisionnel voté à la phase APD était de 426 k€ ;

Considérant que les nouvelles consultations pour les lots 1 et 3 et les négociations ont permis d'obtenir des offres « plus » raisonnables ;

Considérant l'avis de la commission « appel d'offres » réunie mercredi 24 novembre 2021 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'attribuer les lots constitutifs du marché de travaux, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les entreprises proposées par le maître d'œuvre et la commission compétente :

Lots	Estimation HT - Phase APD	Montant au 27/11/2021	Entreprises au 27/11/2021
Lot 01 - Gros œuvre – Déconstruction	77 000.00 €	110 000.00 €	BM TEXIER
Lot 02 - Charpente – Ossature bois	73 000.00 €	79 636.43 €	CCL CONSTRUCTION
Lot 03 - Bardage - couverture métallique et ardoise	42 000.00 €	62 000.00 €	NEVEU
Lot 04 - Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	43 000.00 €	56 315.00 €	MENUISERIE DES PLATANES
Lot 05 - Isolation - Cloisons - Doublages	41 000.00 €	38 500.00 €	BREL
Lot 06 - Menuiseries intérieures	26 000.00 €	23 885.39 €	MENUISERIE BERREE
Lot 07 - Sols durs et souples	21 000.00 €	20 500.00 €	BREL
Lot 08 - Peinture	18 000.00 €	13 750.00 €	AUDRAN TUAL REHABILITATION
Lot 09 - PLOMBERIE - VENTILATION	37 000.00 €	44 621.42 €	SARGE CILM
Lot 10 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE	48 000.00 €	42 643.48 €	LUSTRELEC
Total	426 000.00 €	491 851.72 €	

Considérant ces nouveaux éléments, il convient de mettre à jour le plan de financement et de solliciter la subvention au titre du FSPL (Fonds de Soutien aux Projets Locaux) auprès du Département d'Ille et Vilaine :

DEPENSES	27/11/2021	RECETTES	27/11/2021
Travaux	491 851.72 €	Etat - DSIL Rénovation thermique	140 000.00 €
MO	39 360.27 €	Département FSPL	100 000.00 €
Divers (études, contrôles ...)	15 000.00 €	Agence Nationale du Sport (rénovation vestiaires)	75 000.00 €
		Fédération FFF	8 000.00 €
		Région	- €
		Autofinancement - Commune de Chanteloup	223 211.99 €
TOTAL	546 211.99 €	TOTAL	546 211.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE, avec 16 voix POUR et 1 voix CONTRE, la continuité du projet aux conditions financières détaillées dans le plan de financement ci-dessus.

- SOLLICITE, à l'UNANIMITE, la subvention auprès du Département au titre du FSPL (Fonds de Soutien aux Projets Locaux).

- DECIDE, à l'UNANIMITE, d'attribuer les 10 lots du marché aux entreprises suivantes, pour un montant total de 491 851,72 € HT répartis comme suit :

Lot 01 - Gros œuvre – Déconstruction	110 000.00 €	BM TEXIER
Lot 02 - Charpente – Ossature bois	79 636.43 €	CCL CONSTRUCTION
Lot 03 - Bardage - couverture métallique et ardoise	62 000.00 €	NEVEU
Lot 04 - Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	56 315.00 €	MENUISERIE DES PLATANES
Lot 05 - Isolation - Cloisons - Doublages	38 500.00 €	BREL
Lot 06 - Menuiseries intérieures	23 885.39 €	MENUISERIE BERREE
Lot 07 - Sols durs et souples	20 500.00 €	BREL
Lot 08 - Peinture	13 750.00 €	AUDRAN TUAL REHABILITATION
Lot 09 - PLOMBERIE - VENTILATION	44 621.42 €	SARGE CILM
Lot 10 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE	42 643.48 €	LUSTRELEC

- DONNE, à l'UNANIMITE, mandat au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2021-62 :

Admission en non-valeurs

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demande d'admission en non-valeur n°5189700115 déposée par Monsieur GILLET Vincent, Responsable au SGP de GUICHEN ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été mise en œuvre dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Considérant que cette demande d'admission en non-valeur est d'une valeur globale de 57,65 € réparti en 3 titres, émis sur les exercices 2016 et 2017 et correspond à la facturation CANTINE ;

Considérant que le montant recouvré par titre est inférieur au seuil des poursuites (30 €) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande d'admission en non-valeur n° 5189700115 jointe en annexe, présentée par Monsieur GILLET Vincent – Comptable public – Responsable du SGC de GUICHEN - pour un montant global de 57,65 € sur le Budget principal.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2021, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

2021-63 :

SDE 35 – Rapport d'activités 2020

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activités du SDE35 ;

Vu la présentation du rapport d'activités 2020 par M. LAURENT Yann, Adjoint ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2020

2021-64 :

SMICTOM – Rapport d'activités 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activités du SMICTOM ;

Vu la présentation du rapport d'activités 2020 par M. MINIER Vincent, Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2020

2021-65 :

SIAEP – Rapport d'activités 2020

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activités du SIAEP ;

Vu la présentation du rapport d'activités 2020 sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable par M. LAURENT Yann, Adjoint ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2020

QUESTIONS DIVERSES

* Création d'un groupe de travail pour réfléchir sur le règlement de la salle multifonctions.

* Besoin d'une suppléante supplémentaire pour représenter la commune auprès du SIAEP.

Séance levée à 12h00

Suivent les signatures des membres présents

MINIER Vincent	GOUR Christèle	LAURENT Yann
JAUNY Manuela	MONREAL Antoine	CHATELLAIN Marie-Anne <i>Excusée</i> <i>Donne pouvoir à Héléna CADET</i>
SIMONNEAUX Joseph	COLIN Patricia	TARDIF Christophe <i>Excusé</i> <i>Donne pouvoir à Isabelle TRICOIRE</i>
BUREL Nathalie	BOVI Hervé	HARDY – VIGNON Laurence
LEFAIX André <i>Excusé</i>	CADET Héléna	PRUNAUT Michel
CHATTON Valérie <i>Excusée</i>	JAFFRO Gérald	TRICOIRE Isabelle
GAREL Roger		